



République Française  
Commune de Souffelweyersheim  
Arrondissement de Strasbourg Ville  
Département du Bas-Rhin

# CONSEIL MUNICIPAL du lundi 30 septembre 2019

## Compte-rendu sommaire Publié le 01.10.2019

### 37/2019 - TARIFS COMMUNAUX 2020 – LOCATIONS ET AUTRES SERVICES

#### TARIFS DES LOCATIONS DE SALLES POUR 2020

<b>MAISON COMMUNALE</b>			
<i>Pour les personnes et associations de Souffelweyersheim (*)</i>			
	<b>Tarif 2019</b>	<b>Tarif 2020</b>	<b>Observations</b>
Repas annuel des associations locales	129.34 €	<b>130.63 €</b>	Forfait
<b>Forfait journée (du lundi au vendredi)</b>			
Salle sans cuisine	89.97 €	<b>90.87 €</b>	Forfait journée
Salle avec cuisine	202.44 €	<b>204.46 €</b>	Forfait journée
<b>Forfait journalier du week-end (samedi ou dimanche) et jours fériés</b>			
Salle sans cuisine	106.84 €	<b>107.91 €</b>	Forfait journée
Salle avec cuisine	219.31 €	<b>221.50 €</b>	Forfait journée
<b>Forfait week-end</b>			
Salle sans cuisine	187.44 €	<b>189.32 €</b>	
Salle avec cuisine	427.37 €	<b>431.64 €</b>	Forfait week-end
<i>Pour les personnes et associations non domiciliées à Souffelweyersheim (*)</i>			
	<b>Tarif 2019</b>	<b>Tarif 2020</b>	<b>Observations</b>
<b>Forfait journée du lundi au vendredi</b>			
Salle (cuisine et chauffage inclus)	374.89 €	<b>378.64 €</b>	Forfait journée
<b>Forfait journalier du week-end (samedi ou dimanche) et jours fériés</b>			
Salle (cuisine et chauffage inclus)	374.89 €	<b>378.64 €</b>	Forfait journée
<b>Forfait week-end</b>			
Salle (cuisine et chauffage inclus)	739.06 €	<b>746.45 €</b>	Forfait week-end

(\*) Pour les jours de semaine, précédant un jour férié, il sera appliqué le même tarif que pour les week-ends.

<b>MAISON COMMUNALE ET CENTRE SOCIO CULTUREL</b>			
	<b>Tarif 2019</b>	<b>Tarif 2020</b>	<b>Observations</b>
Club des Retraités ( <i>Maison Communale</i> )	64.31 €	<b>64.95 €</b>	Par an
Chorale Angel Voice ( <i>Maison Communale</i> )	78.34 €	<b>79.12 €</b>	Par an
Groupe folklorique «Les Kochloeffel» ( <i>Maison Communale</i> )	65.48 €	<b>66.13 €</b>	Par an
Location pour les associations de Souffelweyersheim	1.16 €	<b>1.17 €</b>	Par heure
Location occasionnelle ( <i>hors associations y compris communales</i> ) Salle du sous-sol	17.71 €	<b>17.88 €</b>	Par heure

<b>FCS :</b> <i>Club house / Terrains de football</i>			
<b>LE GEANT :</b> <i>Club house / Terrain annexe</i>			
<b>TCS:</b> <i>Club house / Terrains et bulles</i>			
<b>Désignations</b>	<b>Tarif 2019</b>	<b>Tarif 2020</b>	<b>Observations</b>
FCS : Club house	182.06 €	<b>183.88 €</b>	Par an
FCS : Terrains de football	801.07 €	<b>809.08 €</b>	Par an
Le Géant : Club house	-	<b>183.88 €</b>	Par an
Le Géant : Terrain annexe	400.53 €	<b>404.54 €</b>	Par an
TCS : Club house	182.06 €	<b>183.88 €</b>	Par an
TCS : Terrains et bulles	400.53 €	<b>404.54 e</b>	Par an

<b>MAISON DES ASSOCIATIONS "Cigognes"</b>			
	<b>Tarif 2019</b>	<b>Tarif 2020</b>	<b>Observations</b>
Club de Loisirs AGF	79.51 €	<b>80.31 €</b>	Par an
Associations de Souffelweyersheim	1.16 €	<b>1.18 €</b>	Par heure
Associations hors Souffelweyersheim	3.62 €	<b>3.66 €</b>	Par heure
Location occasionnelle ( <i>hors associations y compris communales</i> )	17.71 €	<b>17.88 €</b>	Par heure

<b>ECOLE DES COQUELICOTS "Salle de Motricité"</b>			
	<b>Tarif 2019</b>	<b>Tarif 2020</b>	<b>Observations</b>
Location au forfait > 3 h d'occupation	75.75 €	<b>76.51 €</b>	Forfait soirée
Associations de Souffelweyersheim	1.16 €	<b>1.18 €</b>	Par heure
Associations hors Souffelweyersheim	3.62 €	<b>3.66 €</b>	Par heure
Location occasionnelle ( <i>hors associations y compris communales</i> )	26.30 €	<b>26.56 €</b>	Par heure

<b>SALLE DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE</b>			
	<b>Tarif 2019</b>	<b>Tarif 2020</b>	<b>Observations</b>
Orchestre d'Harmonie de Souffelweyersheim	99.38 €	<b>100.38 €</b>	Par an

<b>LOCATIONS DIVERS</b>			
<b>Ecoles de Souffelweyersheim</b>	<b>Tarif 2019</b>	<b>Tarif 2020</b>	<b>Observations</b>
Salle d'école hors temps scolaire	17.71 €	<b>17.89 €</b>	Par heure
Grande salle	17.71 €	<b>17.89 €</b>	Par heure

<b>GYMNASE MUNICIPAL - EXTENSION DU GYMNASSE ESPACE SPORTIF – DOJO - ESPACE CULTUREL</b>			
	<b>Tarif 2019</b>	<b>Tarif 2020</b>	<b>Observations</b>
Entraînement ou match sans droit d'entrée	1.21 €	<b>1.23 €</b>	Par heure
Match avec droit d'entrée	18.21 €	<b>18.39 €</b>	Par match
Tournois, manifestations	60.69 €	<b>61.29 €</b>	Par jour
Location des installations sportives à la pratique de l'éducation physique au collège	Tarifs fixés par le Conseil Départemental du Bas-Rhin		

<b>ESPACE SPORTIF</b>			
	<b>Tarif 2019</b>	<b>Tarif 2020</b>	<b>Observations</b>
Association locale subventionnée par la commune	349.61 €	<b>353.10 €</b>	Par jour
Association locale non subventionnée par la commune	382.38 €	<b>386.21 €</b>	Par jour
Association extérieure	1 638.79 €	<b>1 655.18 €</b>	Par jour
Particulier habitant la commune	1 040.50 €	<b>1 050.91 €</b>	Par jour
Particulier n'habitant pas la commune	1 966.55 €	<b>1 986.21 €</b>	Par jour
Entreprises de Souffelweyersheim	1 092.53 €	<b>1 103.45 €</b>	Par jour
Entreprises de Souffelweyersheim	546.26 €	<b>551.73 €</b>	Par ½ journée
Entreprises extérieures	3 823.84 €	<b>3 862.08 €</b>	Par jour
Entreprises extérieures	1 911.92 €	<b>1 931.04 €</b>	Par ½ journée
Tourneurs professionnels	5 244.13 €	<b>5 296.57 €</b>	Par jour

<b>ESPACE CULTUREL + BAR « Espace Convivialité »</b>			
	<b>Tarif 2019</b>	<b>Tarif 2020</b>	<b>Observations</b>
Association locale subventionnée par la commune	458.86 €	<b>463.45 €</b>	Par jour
Association locale non subventionnée par la commune	491.64 €	<b>496.55 €</b>	Par jour
Association extérieure	1 748.04 €	<b>1 765.52 €</b>	Par jour
Particulier habitant la commune	1 144.55 €	<b>1 156.00 €</b>	Par jour
Particulier n'habitant pas la commune	2 075.80 €	<b>2 096.56 €</b>	Par jour
Entreprises de Souffelweyersheim	1 201.78 €	<b>1 213.80 €</b>	Par jour
Entreprises de Souffelweyersheim	600.89 €	<b>606.90 €</b>	Par ½ journée
Entreprises extérieures	3 933.10 €	<b>3 972.43 €</b>	Par jour
Entreprises extérieures	1 966.55 €	<b>1 986.21 €</b>	Par ½ journée
Tourneurs professionnels	7 866.20 €	<b>7 944.86 €</b>	Par jour

<b>BAR « Espace Convivialité »</b>			
	<b>Tarif 2019</b>	<b>Tarif 2020</b>	<b>Observations</b>
Association locale subventionnée par la commune	185.73 €	<b>187.59 €</b>	Par jour
Association locale non subventionnée par la commune	218.51 €	<b>220.69 €</b>	Par jour
Association extérieure	764.77 €	<b>772.42 €</b>	Par jour
Particulier habitant la commune	520.25 €	<b>525.45 €</b>	Par jour
Particulier n'habitant pas la commune	1 092.53 €	<b>1 103.45 €</b>	Par jour
Entreprises de Souffelweyersheim	655.52 €	<b>662.07 €</b>	Par jour
Entreprises extérieures	1 311.03 €	<b>1 324.14 €</b>	Par jour

<b>CUISINE</b>			
	<b>Tarif 2019</b>	<b>Tarif 2020</b>	<b>Observations</b>
Association locale subventionnée par la commune	218.51 €	<b>220.69 €</b>	Par jour
Association locale non subventionnée par la commune	273.13 €	<b>275.86 €</b>	Par jour
Autres	273.13 €	<b>275.86 €</b>	Par jour

<b>CAUTION ET MATERIEL DES LOCATIONS</b>			
<i>EMF : Gymnase municipal - Extension – Dojo - Espace sportif, culturel et convivialité</i>			
<i>Maison communale – Centre socio culturelle</i>			
<i>Maison des associations « Les Cigognes » – Ecole « Les Coquelicots »</i>			
	<b>Tarif 2019</b>	<b>Tarif 2020</b>	<b>Observations</b>
<b>EMF : espace culturel, sportif, convivialité (y compris le bar)</b>			
Chèque de caution	2 500.00 €	<b>2 500.00 €</b>	
Coût du nettoyage après état des lieux	100 %	<b>100 %</b>	Sur la base de la facture des services techniques ou de l'entreprise extérieure
Régie son et lumière + personnel	58.30 €	<b>58.30 €</b>	Par heure
<b>MAISON COMMUNALE</b>			
Chèque de caution	450.00 €	<b>450.00 €</b>	
Nettoyage <b>complémentaire</b> effectué par la commune	30.00 €	<b>30.00 €</b>	Forfait à l'heure
Nettoyage <b>complet</b> effectué par la commune	450.00 €	<b>450.00 €</b>	Forfait
<b>TOUTES AUTRES SALLES</b>			
Chèque de caution	1 000.00 €	<b>1 000.00 €</b>	
Coût du nettoyage après état des lieux	100 %	<b>100 %</b>	Sur la base de la facture des services techniques ou de l'entreprise extérieure
<b>DIVERS (pour toutes les locations)</b>			
Casse de la vaisselle ou du matériel communal	100 %	<b>100 %</b>	Du prix d'achat

**Pour toutes locations relevant de l'Espace Culturel :**

Les tarifs sont valables pour les week-ends et jours fériés, exceptionnellement en semaine, et s'appliquent pour une journée de location : soit du samedi 8h00 au dimanche 8h00 ou du dimanche 8h00 au lundi 8h00. La salle est à rendre propre.

**Pour toutes locations relevant de l'EMF et de la Maison Communale :**

Une gratuité par an est offerte à chaque association locale subventionnée par la commune. Cette gratuité s'appliquera soit pour la location de la salle des fêtes, soit pour celle de la maison communale et porte sur une tranche horaire de 24h00. Cette offre est attachée à chaque association, elle est non cessible, non cumulable et réservée à l'association (pas d'utilisation privée). La commune se réserve le droit de proposer la salle adéquate.

Une gratuité est offerte à chaque agent, employé par la commune de Souffelweyersheim, souhaitant fêter son départ à la retraite ou son mariage. Cette gratuité s'appliquera soit pour la location de l'Espace culturel, soit pour celle de la Maison communale.

**TARIFS DES AUTRES SERVICES POUR 2019**

Désignations	Tarif 2019	Tarif 2020	Observations
<b>JARDINS FAMILIAUX</b> Location des parcelles : prix de l'are	25.20 €	<b>25.45 €</b>	Par an et par are. <i>Période comprise du 11 novembre de l'année en cours au 10 novembre de l'année suivante.</i>
<b>PHOTOCOPIES</b>			
Format A 4	0.25 €	<b>0.25 €</b>	
Format A 4 – Recto verso	0.50 €	<b>0.50 €</b>	
Format A 3	0.50 €	<b>0.50 €</b>	
Format A 3 – Recto verso	1.00 €	<b>1.00 €</b>	
<b>LICENCE DE TAXI</b>			
Licence de Taxi	292.30 €	<b>295.22 €</b>	Par an
<b>LOCATION DE TERRAINS</b>			
Parcelle n° 14, section 4 de 1,25 are	31.57 €	<b>31.88 €</b>	Par an
Parcelle n° 54, section 4 de 4,68 ares	119.26 €	<b>120.45 €</b>	Par an
Parcelle n° 322, section 2 de 0,17 are	4.33 €	<b>4.37 €</b>	Par an
<b>CONCESSIONS DES CIMETIERES</b>			
Concession pleine terre	140.38 €	<b>140.38 €</b>	Pour 15 ans
Concession pleine terre	280.77 €	<b>280.77 €</b>	Pour 30 ans
Caveau simple	1 373.76 €	<b>1 373.76 €</b>	Caveau simple 50 ans
Columbarium	1 534.20 €	<b>1 534.20 €</b>	Pour 15 ans
Cavurne	1 726.95 €	<b>1 726.95 €</b>	Pour 15 ans
Jardin des roses, inhumation des cendres	191.64 €	<b>191.64 €</b>	Pour 5 ans
Fourniture et plaque aluminium bronze brillant	32.31 €	<b>32.31 €</b>	Par unité
<b>REDEVANCE PORT FLUVIAL</b>			
Redevance port fluvial	12.00 €	<b>13.00 €</b>	Par jour

Désignations	Tarif 2019	Tarif 2020	Observations
<b>OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC</b>			
Stationnement de camions pour la vente de marchandises	31.31 €	<b>31.62 €</b>	Par ½ journée
Terrasses d'été	18.52 €	<b>18.70 €</b>	Par m <sup>2</sup> pour la saison
Emplacements réservés aux cirques	172.04 €	<b>173.76 €</b>	Pour 3 jours indivisibles
Emplacements réservés aux cirques	34.41 €	<b>34.75 €</b>	Par jour supplémentaire
Marché et Brocante	1.11 €	<b>1.12 €</b>	Par mètre linéaire
Vente de sapins	381.78 €	<b>385.60 €</b>	Pour le mois de décembre complet
Vente de Fleurs près des cimetières	30.30 €	<b>30.60 €</b>	Par jour forfait 10 mètres linéaires maximums
Vente ambulante - restauration rapide	311.97 €	<b>315.08 €</b>	Par mois pour 5 j/sem.
Vente ambulante - restauration rapide	23.40 €	<b>23.63 €</b>	Par jour
<b>DIVERS</b>			
Transpondeur	55.00 €	<b>55.00 €</b>	En cas de perte ou de détérioration.

**Adopté à l'unanimité**

**38/2019 – PETITE ENFANCE : MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT EN ACCUEIL COLLECTIF ET FAMILIAL AU SERVICE PETITE ENFANCE**

*Le Conseil Municipal approuve les nouvelles modifications du règlement de fonctionnement du projet d'établissement du service Petite Enfance.*

**Adopté à l'unanimité**

**39/2019 – EMS – COMMUNICATION DES OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CRC GRAND EST SUR LE CONTROLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE LA CUS – EMS POUR L'EXERCICE DE 2012 A 2016**

*Le Conseil Municipal prend acte des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Grand Est relatives au contrôle des comptes et de la gestion la Communauté Urbaine de Strasbourg (CUS) – Eurométropole de Strasbourg (EMS) pour les exercices de 2012 à 2016.*

**A l'unanimité**

**40/2019 – EMS – COMMUNICATION DES OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CRC GRAND EST SUR LE CONTROLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG POUR L'EXERCICE 2017**

***Le Conseil Municipal prend acte des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Grand Est relatives au contrôle des comptes et de la gestion l'Eurométropole de Strasbourg (EMS) pour l'exercice 2017.***

**A l'unanimité**

**41/2019 – AFFAIRES DU PERSONNEL - PRÉVOYANCE : PARTICIPATION DE L'EMPLOYEUR**

***Le Conseil Municipal,***

**DECIDE**

- d'adhérer à la convention de participation mutualisée d'une durée de 6 années proposée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour le risque PREVOYANCE couvrant sur les risques d'incapacité de travail et, le cas échéant, tout ou partie des risques d'invalidité et liés au décès, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,
- d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque PREVOYANCE.

Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour son caractère solidaire et responsable.

Pour ce risque, le montant unitaire de participation sera de 15.- € mensuel par agent sans distinction du temps de travail.

**DECIDE**

- de retenir l'assiette renforcée comprenant le traitement de base, la NBI et le régime indemnitaire,
- de laisser les options au choix des agents.

**PREND ACTE**

- que le Centre de Gestion du Bas-Rhin au titre des missions additionnelles exercées pour la gestion des conventions de participation PREVOYANCE demande une participation financière aux collectivités adhérentes de 0,02 % pour la convention de participation prévoyance. Cette cotisation est à régler annuellement et l'assiette de cotisation est calculée sur la masse salariale des seuls agents ayant adhéré au contrat au cours de l'année.

- Que les assiettes et les modalités de recouvrement sont identiques à celles mises en œuvre pour le recouvrement des cotisations obligatoires et additionnelles, pour les collectivités et établissements affiliés, versées au Centre de Gestion du Bas-Rhin.

**AUTORISE**

- Monsieur le Maire à signer les actes d'adhésion à la convention de participation mutualisée pour les risques liés à la prévoyance et tout acte en découlant.

**Adopté à l'unanimité**